



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Comité de suivi ADS et ATESAT

21 janvier 2014

Intervention CFDT

Tout d'abord, nous rappellerons notre opposition, maintes fois exprimée, à l'abandon de missions utiles et essentielles à nos concitoyens comme aux collectivités, sous la contrainte des suppressions comptables d'emplois. En premier il y a eu l'abandon de la mission d'ingénierie publique concurrentielle, puis maintenant l'application du droit des sols et l'assistance technique de solidarité pour l'aménagement des territoires. Nous sommes contre ces abandons car ils constituent un véritable gâchis de compétences. En outre, elles se font sur le dos du contribuable. En effet, la mutualisation opérée par nos services sur ces missions constituait indéniablement un avantage en matière de coût économique, de qualité des prestations comme de capacité à porter nos politiques publiques. Demain, clairement, le citoyen paiera plus.

Je reprendrai, dans cette intervention liminaire, les mêmes propos qu'en CTM notamment sur nos constats de la difficile gestion de ces dossiers complexes et de l'absence de qualité du dialogue social. Pour illustrer mes propos je rappellerai la proposition de la CFDT, avec d'autres, de relancer le contrat de fin d'activités : Quelles études concrètes ? Quelles négociations ont été ouvertes ?

Aucune !

Les cadrages remis aux DDT et DREAL le 11 juillet, nous ont été transmis fin septembre. Et, nous sommes toujours en attente de l'étude d'impacts de la décision d'abandon d'une partie de la mission ADS et de la totalité de celle de l'ATESAT sur les services et leurs personnels. Car, les impacts sont bien concrets et les conséquences claires et nettes sur les services, notamment les unités territoriales avec des fermetures de sites à court terme.

Aussi, la CFDT vous rappelle ses exigences : les personnels ne doivent pas supporter les coûts et la casse des services en terme de conditions de travail, comme de conditions de vie sociale et familiale. En clair, pas de perte de rémunérations, pas de surcoûts économiques pour les personnels et pas de dégradations des conditions de vie par le respect de leurs amplitudes journalières. En clair, s'il y a mobilité, elle devra se faire aux frais du service et les temps de trajet seront pris sur le temps de travail.

Dans son courrier du 31 mai, madame la ministre, annonçait la décision d'abandon mais aussi sa disponibilité comme celle de son cabinet à engager des discussions. Or, depuis plus rien, pas de nouvelles, pas de réponses à nos demandes, à notre courrier intersyndical. Encore un bel exemple de qualité du dialogue social...

Le rythme des services à se saisir du dossier, surtout à échanger avec les représentants des personnels pour identifier les personnels concernés, les difficultés, les points de vigilances, les étapes, avancent chaotiquement d'un endroit à l'autre. De fait, c'est la seule constance, la difficulté d'exercer le dialogue social utile avec les représentants des personnels, d'expliquer la stratégie, de partager les informations, de rendre compte des démarches auprès des collectivités, de mieux préparer l'accompagnement des personnels, au besoin, de les rassurer quant à leur avenir professionnel, à celui de leur service à la localisation de leur emploi.

Il est vrai aussi, à leur décharge, que les demandes et injonctions contradictoires faites aux services en permanence ne facilitent pas le travail de l'encadrement qui y est confronté sous la contrainte des suppressions d'emplois et des difficultés à assurer l'ensemble des missions. L'application c'est le 1^{er} juillet 2015 mais les suppressions sont à l'œuvre en 2013 et 2014.

Il y a quelques temps, la ministre a tenu à exprimer des paroles rassurantes et justes. Les personnels ne sont pas responsables de cette situation, ils ne doivent pas en souffrir et tout doit être mis en œuvre pour préserver les conditions de vies sociale et familiale. Maintenant : c'est comment qu'on fait ?

Nous venons à ce comité de suivi pour répondre à cette invitation et assurer aux personnels le meilleur traitement, le respect de leurs emplois, de l'exercice de leurs missions comme de leurs conditions de vie sociale et familiale.

Compte-rendu

La tonalité de l'ensemble des interventions des organisations syndicales démontrait une réelle concordance sur les constats et la volonté de faire œuvre utile dans l'accompagnement des personnels.

Les premières réponses du secrétaire général ont été de nous assurer de sa volonté de faire œuvre utile, de répondre aux questions et de veiller en concertation (nous ne sommes pas en cogestion) à la mise en œuvre de mesures utiles au regard des travaux de ce comité de suivi. Les prochaines réunions de ce comité devraient se tenir les après midi des 26 mars, 2 juin, 15 septembre et 15 décembre.

Les interventions des témoins choisis (par l'administration) des hiérarchies des services (Aude et Corse de mémoire) rejoignaient certaines de nos préoccupations en matière de visibilité sur les missions et moyens, sur la disparité des situations, sur la volonté de les gérer sans oublier les difficultés de gestion des compteurs.

Le secrétaire général n'a pas écarté l'idée d'application rétroactive des mesures qui seront décidées afin de ne pas léser les anticipations en cours.

Nous sommes intervenus de nouveau pour :

- rappeler notre exigence de disposer d'une étude d'impacts exhaustive qui donne visibilité et lisibilité sur les effectifs concernés, les emplois et les compétences ,
- exprimer que le dialogue de proximité soit à la hauteur des enjeux par exemple avec un comité de suivi local appuyé d'espace de dialogue permettant aux personnels concernés d'exprimer toutes leurs attentes, leurs questions, leurs inquiétudes pour réussir l'accompagnement à terme de chacun et l'émergence de conditions collectives du changement acceptables,
- exprimer nos attentes sur un cadre de garanties collectives qui donnent toutes garanties, sur les emplois et leur localisation, les missions dévolues au regard des compétences, l'engagement de maintien des rémunérations, y compris avec la mise en œuvre d'une indemnité l'assurant et ce quel que soit l'affectation finale, la mise en œuvre du maintien des conditions de vie sociale et familiale, les carrières et leurs évolutions,
- la date d'effet des suppressions d'emplois : en effet les difficultés d'organisation des services, dans ce cadre permanent de baisse des moyens, pour la prise en charge des missions dévolues aux services avec des conditions de travail inacceptables participent des souffrances au travail des personnels. Les départs en retraite, les mobilités ne sont pas toutes sur les missions abandonnées loin de là et, là, commence la souffrance au travail. Les phases de transition sont impossibles si les emplois supprimés précèdent le redéploiement des missions.

Les réponses entendues

Sur le dernier point de l'emploi et des dates d'effet, le DGALN, tout en appelant de ces vœux des transitions de mise en œuvre nous confirma le cadre de l'exercice (pluriannuel 2013/2015 soit 2013, 2014 et 2015) 1 300 ETP en moins sur les 3 500 ETP consacrés à l'ADS et 1 435 ETP supprimés sur ATESAT, avec aussi la création de 450 ETP sur le nouveau conseil aux territoires (NCT).

Dans le même temps, le DGALN annoncera avec bonhomie et satisfaction la signature, hier, de la ministre sur une instruction aux préfets relative aux conditions de mise en œuvre des opérations d'abandons programmées.

En écho aux premiers forts étonnements de la CFDT sur cette mauvaise manière, sur le non respect des formes et des instances de concertation, l'ensemble des délégations a décidé de

quitter la séance et d'inviter l'administration à nous convoquer de nouveau avec l'ensemble des documents utiles sur le sujet.

Au delà de cet épisode, bien regrettable, qui démontre une certaine continuité de la DGALN et de sa DHUP dans la multiplication d'errements en terme de forme et de qualité de la concertation comme de respect des rôles et attributions des instances dites de concertation comme le CTM, nous devons revenir lors de nos prochains échanges sur :

- notre exigence de non incidence sociale, familiale, financière sur les agents dans la durée et, en ADS, avec la perspective d'accompagnement de l'État auprès des collectivités territoriales au delà de juillet 2015,

- les nouveaux métiers et ou nouvelles missions, au delà de ce qui a été présenté – nouveau conseil aux territoires, animation de réseau, fiscalité et permis État,

Nos services au vu des conditions nouvelles du redéploiement de l'instruction en collectivités, devront renforcer leurs interventions et suivi sur :

- les PPR (PPRI - PPRIF- PPRMVT) les dernières inondations et les drames humains démontrent les enjeux liés aux conditions de constructions,

- les PPRN (risques technologiques liés aux industries et barrages),

- les missions liées au contrôle de légalité.

Aussi, pour nous permettre au sein de ce comité de suivi les plus judicieuses et utiles interventions il convient de poursuivre vos remontées d'informations sur les situations rencontrées au sein de vos services sur ces processus.

Le secrétaire général a particulièrement insisté sur la responsabilité personnelle des chefs de service et leur nécessaire investissement pour réussir la mise en œuvre de ces décisions et veiller à assurer l'accompagnement au redéploiement des agents de l'ADS/ATESAT dans leur service. Les pistes dégagées, les déconcentrations de missions effectuées en dehors du siège, les solutions apportées aux difficultés, le suivi des personnels.

Pour assurer l'équité de tous les agents, il n'est pas permis de penser que ceux-ci seront traités différemment selon la bonne volonté des DDT(M), car la responsabilité de ceux-ci est bien engagée sur le terrain.